



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1284

Approbation d'une charte entre la Ville de Lyon et l'Insee dans le cadre de l'opération Nuit de la Solidarité et de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 - Mutualisation de la collecte des données de deux opérations

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1284 - APPROBATION D'UNE CHARTE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSEE DANS LE CADRE DE L'OPERATION NUIT DE LA SOLIDARITE ET DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI 2022 - MUTUALISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES DE DEUX OPERATIONS (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Deux opérations de collecte de données sur le champ des personnes sans-abri :

- La Ville de Lyon, conformément au projet social du Centre communal d'action sociale (CCAS) adopté par délibération n° 2021/1127 du Conseil municipal du 30 septembre 2021, organisera une Nuit de la Solidarité le 20 janvier 2022.

Une Nuit de la Solidarité est une opération consistant à mobiliser des bénévoles, encadrés par des professionnels du secteur social, pour compter le nombre de personnes sans abri d'un territoire lors d'une nuit donnée.

Inspiré d'expériences de plusieurs grandes villes américaines (New York, Washington) et européennes (Athènes, Bruxelles), cet évènement a eu lieu pour la première fois en France en 2018 à Paris et à Metz. Depuis, des métropoles comme Toulouse, Grenoble, Rennes, Montpellier, Strasbourg, Saint Nazaire l'ont aussi organisé sur leur territoire.

L'opération a pour objectifs principaux de :

- connaître le nombre de personnes sans-abri sur un temps donné et un territoire délimité ;
- mieux connaître la typologie de ces personnes et leurs besoins ;
- alimenter l'observation sociale du territoire ;
- adapter *in fine* la politique locale de lutte contre l'exclusion.

La Nuit de la Solidarité contribue également à :

- favoriser les échanges entre les acteurs du secteur associatif qui interviennent dans le champ de l'exclusion et les acteurs institutionnels (collectivités et services de l'Etat) ;
- sensibiliser les citoyens à la problématique du sans-abrisme sur le territoire ;
- encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

L'opération est donc à penser sous une double perspective :

- de connaissance des publics en vue de construire des réponses adaptées à leurs besoins, d'une part ;
- de sensibilisation, d'interpellation et d'engagement citoyen sur la question du sans-abrisme et de l'exclusion, d'autre part.

Par ailleurs, parallèlement et indépendamment, la prochaine enquête de recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) auprès des personnes sans-abri aura lieu les 20 et 21 janvier 2022.

En effet, dans les communes de plus de 10 000 habitants, les personnes sans-abri sont recensées dans la commune où elles se trouvent les deux premiers jours du recensement, une fois tous les cinq ans, les années en 1 et 6. Toutefois, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le recensement a exceptionnellement lieu en 2022 au lieu de 2021.

Organisé par l'Insee et réalisé par les communes, l'enquête de recensement des personnes sans-abri vise à obtenir un dénombrement fiable des personnes sans-abri et à collecter des informations sur leurs caractéristiques socio-démographiques.

II- La mutualisation de la collecte des données des deux opérations :

Les objectifs poursuivis par la Nuit de la Solidarité pouvant répondre à ceux de l'enquête de recensement des personnes sans-abri de l'Insee et l'opération se basant sur une méthodologie analogue (enquête par questionnaire), à des dates proches, l'Insee a proposé de faire converger les deux opérations et, plus spécifiquement, de mutualiser la collecte de données relative aux personnes sans-abri et les moyens associés.

La mutualisation consistera à réaliser sur le terrain une seule collecte d'informations pour les deux opérations.

Elle présente des intérêts pour l'Insee et pour la Ville de Lyon, organisatrice de la Nuit de la Solidarité.

Pour l'Insee, il s'agit :

- de la mobilisation d'un plus grand nombre de personnes pour l'enquête sur le terrain, sensibles à la question du sans-abrisme et faisant alors preuve d'un engagement important pour la réussite de l'opération ;
- de la mise en place de partenariats avec des opérateurs publics ou privés (opérateurs de transports publics, gestionnaires de parking, ...) qui facilitent l'accès aux lieux fréquentés par les personnes sans-abri.

Pour la Ville de Lyon, cette mutualisation permet de bénéficier des conseils et de l'expertise de l'Insee :

- découpage de la ville en secteurs géographiques (zones de collecte) et édition des plans pour les équipes en charge de l'enquête sur le terrain ;
- formation des chefs d'équipe ;
- vérification et contrôles de la collecte des informations.

En outre, la mutualisation de la collecte des données des deux opérations permettra de ne pas solliciter à deux reprises et de façon rapprochée les personnes sans-abri pour les interroger dans un même objectif de dénombrement. De la même manière, les associations de lutte contre l'exclusion et les partenaires associés ne seront pas sollicités à deux reprises pour apporter leur soutien à des opérations analogues à des dates proches.

Cette mutualisation n'est possible qu'à la condition du respect des obligations auxquelles est soumis le recensement de la population de l'Insee.

Aussi, elle est formalisée par la signature de la charte jointe au présent rapport et présentant les conditions dans lesquelles les deux opérations peuvent converger.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1127 du 30 septembre 2021 ;

Vu ladite charte ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La charte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Insee, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite charte.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET